



Ecole privée mixte Saint Joseph

2 Rue des écoles

85200 PISSOTTE

02.51.51.13.64

direction@pissotte-stjoseph.fr



Circulaire de rentrée

Année scolaire 2022-2023

L'équipe enseignante est heureuse d'accueillir vos enfants dans quelques jours. Nous profitons de ce courrier pour remercier chaleureusement les familles ayant participé à la matinée travaux qui ont tout mis en œuvre pour préparer les locaux pour la rentrée de vos enfants. Ce document présente l'école et son fonctionnement, il comprend quelques changements chaque année. Merci de le lire attentivement et de le conserver durant toute l'année.

* Horaires

	Matin	Après-midi
Accueil	à partir de 8h35	à partir de 13h20
Classe	de 8h45 à 12h00	de 13h30 à 16h30

Texte de loi : Article D321-12

« L'accueil des élèves est assuré **dix minutes avant l'entrée en classe**. Le service de surveillance à l'accueil et à la sortie des classes, ainsi que pendant les récréations, s'effectue à la fin des 3 heures d'enseignement réglementaire en maternelle comme en élémentaire sous la surveillance de l'enseignant. »

Merci de respecter les horaires de 12h00 et 16h30. Les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignantes après les sorties à partir de 12h10 et de 16h40.

* Accueil

L'accueil dans l'école se fait au portail. Les enfants sont ensuite accueillis directement dans les classes. Les parents de **maternelle** peuvent accompagner leurs enfants jusqu'à la porte de la salle de motricité **jusqu'à la Toussaint**.

La porte sera fermée à 8h45 / **Δ Responsabilité parents : Il faut que vous vérifiiez absolument que votre enfant ait franchi le seuil de la cour et qu'un adulte l'ait pris en charge.**

* Equipe pédagogique - Structure pédagogique - Effectifs

Niveau	TPS (inscriptions en cours d'année) PS - MS - GS - CP : 25 élèves	CE1 - CE2 - CM1 - CM2 : 30 élèves
Enseignantes <i>Les mardis, Jeudis, Vendredis</i>	Mme DRUARD Flavie (à 80%) <i>Cheffe d'établissement</i>	Mme BOISLIVEAU Virginie (à 75%)
Enseignants suppléants <i>Les lundis</i>	Mme Claudine BOULEAU <i>Temps partiel (20%) et Décharge de direction (12 vendredis)</i>	Mr Kyllian LEMOULEC <i>Temps partiel (à 25%)</i>
Aide maternelle	Mme PAQUEREAU Emmanuelle	
Enseignant spécialisé <i>Réseau d'Aide du secteur de Fontenay-Le-Comte</i>	Mme DURAND Nadia	
Enseignante surnuméraire pour l'ARS <i>Accompagnement à la réussite scolaire</i>	Mme BAUDRY Alexia <i>Les lundis et mardis des périodes 1 et 2</i>	
Deux AESH <i>Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap</i>	En classe de Maternelle - CP - Céline SOUCHET -	En classe de CE-CM - Sylvie CLERGEAU -
Stagiaires	Mme Emy BRILLOUET & Mme Anaïs RACLOT	

* Thème d'année :



« Au pays des contes »



* Calendrier :

Vendredi 9 septembre

à 18h45 : Réunion de rentrée pour les parents des élèves de CP et CE1.

à 19h30 : Réunion de rentrée pour les parents des élèves de Maternelle et CE-CM

à 20h : Présentation de l'OGEC.

Lundi 12 septembre à 19h15 à la piscine de Fontenay-Le-Comte : Agrément de Natation pour les personnes qui souhaitent accompagner les enfants à la piscine.

Vendredi 30 septembre 2022 : Photographie à l'école

Dimanche 9 octobre 2022 : Vide grenier organisé par l'OGEC de l'école.

30 mars au 7 avril 2023 : Piste routière

Rentrée scolaire	Jeudi 1 septembre 2022
Vacances d'automne	Fin des cours : Vendredi 21 octobre 2022 Reprise des cours : Lundi 7 novembre 2022
Vacances de Noël	Fin des cours : Vendredi 16 décembre 2022 Reprise des cours : Mardi 3 janvier 2023
Vacances d'hiver	Fin des cours : Vendredi 10 février 2023 Reprise des cours : Lundi 27 février 2023
Vacances de printemps	Fin des cours : Vendredi 14 avril 2023 Reprise des cours : Mardi 2 mai 2023
Pont de l'Ascension	Fin des cours : Mardi 16 mai 2023 Reprise des cours : Lundi 22 mai 2023
Vacances d'été	Dernier jour de cours : Vendredi 7 juillet 2023

* Périscolaire et Restaurant scolaire :

GESTION MUNICIPALE, merci de passer par la boîte aux lettres de la mairie ou l'accueil de loisirs directement.

Le **périscolaire** se trouve 3 rue des écoles, il est ouvert de 7h15 à 8h45 et de 16h45 à 18h30.

La **restauration scolaire** se trouve 5 rue des écoles.

Vous trouverez la brochure municipale avec les renseignements complémentaires (tarifs, organisation, facturation) sur notre site internet : pissotte-stjoseph.fr.

Pour contacter la directrice : commune-de-pissotte9@orange.fr

* Frais de scolarité

Coût par enfant et par mois (sur 10 mois) : 30 € - Merci de régler ces frais chaque début du mois par virement de préférence (RIB ci-après) : **Identifiant national de compte bancaire - RIB**

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
15519	39064	00020051309	50	EUR

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)					
FR76	1551	9390	6400	0200	5130 950

Domiciliation
CCM FONTENAY LE COMTE

Domiciliation
CCM FONTENAY LE COMTE

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Titulaire du compte (Account Owner)
OGEC ST JOSEPH

* Une rentrée placée sous un protocole sanitaire variable selon les niveaux d'alerte.

Afin d'éviter la propagation du virus, nous devons tous rester vigilants et respecter les gestes barrières, continuer à les expliquer aux plus jeunes. Merci de surveiller les éventuels symptômes chez votre enfant avant qu'il ne parte à l'école, vérifiez que sa température soit inférieure à 38°. Nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant malade en classe. Tout sera mis en place afin de lui assurer la continuité de l'enseignement à distance. Vous devez déclarer immédiatement à l'école la survenue d'un cas confirmé de COVID au sein du foyer en nous précisant si c'est l'élève qui est concerné.

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023				
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT				
La détermination du niveau applicable pourra concerner tout ou partie du territoire . Elle s'appuiera sur une analyse qualitative (nature et caractéristiques des variants) et quantitative (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de 10 jours .				
	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises

Soyez assurés que l'équipe enseignante mettra tout en œuvre afin que l'école Saint Joseph continue à être un lieu de vie agréable pour apprendre, grandir, partager, s'ouvrir aux autres et au monde.



« L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde. » Nelson MANDELA